

# Elections/Université de Corse : rejet de la réclamation déposée par Antoine Orsini

Lundi 13 février 2012, la commission de contrôle des opérations électorales a rejeté la réclamation déposée par Monsieur Antoine Orsini.

Mettant en cause la sincérité et la régularité du scrutin, la réclamation visait l'annulation des élections du 26 janvier dernier au Conseil d'Administration de l'Université de Corse pour le collège B ainsi qu'au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire pour le collège A (« Disciplines juridiques économiques et de gestion » et « Sciences et technologies et disciplines de santé »).

La Commission ayant constaté « *qu'il ressort des pièces du dossier que les personnes dont M. Orsini conteste la présence au scrutin organisé le 26 janvier 2012 ont demandé les 5, 6 et 10 janvier 2012 au président de l'Université leur inscription sur les listes électorales lesquelles ont fait l'objet d'un additif affiché le 19 janvier 2012 ; que, par suite, la circonstance que les intéressés ne figuraient pas sur les listes électorales affichées le 15 décembre 2011 est sans influence sur la régularité du scrutin organisé le 26 janvier 2012 à l'Université de Corse ; qu'en conséquence, la commission de contrôle décide de rejeter la réclamation* ».

Monsieur Antoine Orsini n'ayant pas saisi le tribunal administratif dans les délais impartis, la décision de la commission devient définitive.

Communiqué de presse

Service Communication  
Università di Corsica Pasquale Paoli  
Palazzu Naziunale - BP 52 - 20250 Corte

Sylvia Flore, Responsable  
Tél. : +33 (0)4 95 45 02 71  
Cell. : +33(0)6 26 91 95 35  
flore@univ-corse.fr

Gaëlle Piferini  
Tél. : +33 (0)4 95 45 06 59  
gpiferini@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr